**TE ARA TI’A**

**PRIORITE 1 : L’EMPLOI**

Quelles mesures à court et moyen terme proposez-vous

Pour réduire le chômage des jeunes?

A court et à moyen terme, Te ARA TI’A compte prendre les mesures suivantes pour réduire le chômage des jeunes :

A court Terme :

Mettre à la signature du Président du gouvernement des conventions d’établissements de 80 sociétés provenant de l’extérieur de la Polynésie en dehors de celles déjà comptabilisées en Polynésie française, venant donc grossir le vivier déjà existant d’entreprises apparemment en sommeil sur ce territoire. Néanmoins à la différence de celles-ci, elles portent le sceau de M. Franck FALLETTA. En effet, tout le monde n’est pas sans savoir les compétences de cette personne dans le secteur privé et en particulier dans celui du tourisme où il a su avec dextérité remonter la société « Tahiti Nui Travel », ni la place que cette personne occupe pour la gestion de cette grande chaîne de magasin Casino, à l’instar de la métropole. Il en est d’ailleurs le PDG et plus rien n’est à démontrer. Il pense donc apporter 15000 emplois dans un premier temps avec la venue de ces 80 investisseurs, ce qui n’est pas rien compte tenu du nombre de chômeurs enregistré qui serait à 10000 au SEFI. Donc dès le lendemain de l’arrivée au pouvoir de ce parti et donc après avoir obtenu logiquement cette prime majoritaire de 19 sièges, Te ARA TI’A pour donc amener à bien ce projet entièrement consacré à la résorption de ce fléau, ce chômage polynésien qui devient de plus en plus conséquent au fil des années (3000 bacheliers en plus chaque année sans compter les diplômés polynésiens de métropole qui se trouvent exclus lorsqu’ils reviennent en Polynésie française). C’est d’ailleurs le cheval de bataille de TE ARA TIA, celui de l’emploi, mais un emploi qui proviendrait du secteur privé, créé par ce dernier sans venir obérer le poids des finances publiques polynésiennes, à l’instar de nos prédécesseurs qui encore nous font croire qu’ils peuvent créer des emplois avec de l’investissement public de plus en plus difficile à dégager. M. Franck FALLETTA a fait ses preuves dans le privé, c’est le changement de ce leader, et c’est le seul qui n’appartient pas au secteur public comme ses autres concurrents.

A long terme :

Démontrer au gouvernement central, que la Polynésie rentre dans une nouvelle ère celle de la « rupture avec l’assistanat ». Tout le monde n’est pas sans savoir, les problèmes économiques que rencontrent la métropole en matière de Finances publiques, voire les exigences qu’elle rencontre à l’échelon européen. D’ailleurs n’est-il pas prévu de constitutionnaliser des textes relatifs au redressement du déficit et de la dette public française, ce pour dire l’importance de cet enjeu qui touche même les communautés ultra marines comme nous-mêmes.

Cette ère du renouveau est donc de privilégier le secteur privé à celui du public afin de pouvoir diminuer la section de fonctionnement du budget polynésien qui s’essouffle de plus en plus, eu égard au rentrées fiscales qui s’amenuisent de plus en plus, puisque la relance de l’économie n’est pas du tout au rendez-vous, non-respect ou difficilement respecté du rapport BOLLIET, des réticences à concevoir que la LOLF métropolitaine devra un jour ou l’autre s’appliquer directement chez nous en Polynésie ou pourquoi pas en concevoir une adaptée aux spécificités locales. En effet, nos responsables politiques passés ont eu et ont toujours du mal à intégrer ce système de conception des choses en matière de finances publiques, basé uniquement sur des critères de performance et d’efficacité de la dépense publique. La création de ces 15000 emplois devrait obligatoirement relancer la consommation mais aussi le PIB, Produit Intérieur Brut polynésien qui regroupe l’ensemble de la production ou de la valeur ajoutée produite par l’ensemble de toutes ces unités de production sur le territoire de la Polynésie française, peu importe la nationalité.

**PRIORITE 2 : LA FORMATION**

Quelles mesures proposez-vous pour réduire l’échec des jeunes dans leur scolarité ?

Pour réduire l’échec des jeunes dans leur scolarité, il faut absolument adapter les programmes scolaires du primaire, du secondaire et de l’Université aux spécificités et besoins polynésiens. C’est-à-dire dans un premier temps pouvoir établir les carences en matière de besoin de formation pour demain en matière de postes à hautes responsabilités (cadres de haut niveau, cadres moyens…) De l’établissement du quantitatif de ces besoins, il sera possible d’avoir une meilleure visibilité des emplois subalternes plus nombreux, avec les filières correspondantes. Mettre à la signature des conventions de partenariat avec les universités françaises en matière de formation, après donc avoir bien ciblé et cerner ces mêmes besoins dans les divers domaines de formation. Ce afin de profiter de l’expérience des universités métropolitaines déjà en phase de regroupement afin d’atteindre de meilleurs résultats à l’échelon européen (PRES-Pôle de Recherche et d’Enseignement Supérieur). Ne pas hésiter aussi à pratiquer l’ouverture sur d’autres pays d’origine anglo-saxonne : Nouvelle Zélande, Australie, USA, Canada français et anglais…)

**PRIORITE 3 : LE TRANSPORT**

L’organisation du transport collectif est un frein au développement économique et crée des inégalités sociales. Que prévoyez-vous pour y remédier ?

Il y a plusieurs possibilités de régler le problème du transport routier en général puis celui des établissements scolaires et universitaires.

De manière générale, il faut reprendre le projet de route traversière entre Papeete et Taravao, pour lequel des milliards en frais d’études ont déjà été engagés et liquidés et pour lesquels aucune suite n’a été donnée en matière de réalisation. Les résultats de ces études ont été assez convaincants pour remettre en doute ce projet totalement viable (se référer à l’EAD, Etablissement d’Aménagement et de Développement pour avoir accès au dossier). Il faut à présent dégager les crédits nécessaires pour mettre à exécution ce projet. Une autorisation de programme a déjà été créée, il faut dès maintenant mettre les AE, Autorisations d’Engagement nécessaires puis les CP, Crédits de Paiement concernés.

Dans l’agglomération de Papeete, il faut réfléchir à un dispositif de Transport proche de celui du tramway qui partirait du stade d’Arue pour aboutir à Outumaoro Université de Polynésie française et retour. Ce projet a déjà été mené à l’étude et a suscité l’approche de plusieurs sociétés partenaires métropolitaines pour son financement. Les dossiers se trouvent déjà à la DTT (Direction des Transports Terrestres) en partenariat avec l’EAD (Etablissement d’Aménagement et de Développement).

Pour ce qui est du transport vers les établissements scolaires et universitaires, il faut multiplier les sociétés de transport afin de tirer à la baisse les coûts par le principe de concurrence et privilégier le système de Partenariat Public et Privé, afin qu’un regard et un contrôle public soit privilégier en cas de difficultés financières et de gestion. Il faut s’assurer que le transport demeure toujours de la responsabilité de la collectivité publique à plus de 50% au moins.

**PRIORITE 4 : LE TOURISME**

Le tourisme nous apparaît comme le seul secteur durable capable de redresser rapidement l'économie du pays. Quelles sont vos priorités en la matière ?

Le Tourisme pourrait être un des seuls secteurs durable capable de redresser rapidement l’économie du Pays si et seulement si la Polynésie française devient un paradis fiscal comme M. Franck FALLETTA l’a suggéré dans un quotidien de la place tout dernièrement. Il veut faire de la Polynésie française, un endroit favorable pour l’établissement et la venue de grands investisseurs extérieurs privés, à l’instar des îles Caïmans ou des îles Caraïbes par la mise en place de principes de faveur en matière fiscale (franchises d’impôt pour tout ce qui a trait à la liberté d’entreprise ou le libre entrepreunariat). Faire en sorte que de nombreuses lignes aériennes concurrentes étrangères ou françaises viennent desservir la Polynésie française. Faire en sorte donc que Air Tahiti Nui s’intègre et puisse rester à long terme dans un groupe comme Sky team ou autre afin de profiter d’économies d’échelles en matière de logistique aéronautique avec des grandes compagnies aériennes internationales qui bénéficient de l’expérience mais aussi d’équipements et d’investissements lourds déjà en place pour être à la pointe de l’innovation.

Il faudra veiller en matière de développement touristique que les normes environnementales soient respectées et ce à tous les niveaux. Il faudra donc favoriser la certification ISO 14001 (en matière d’aménagement environnemental) de tous les projets et complexes immobiliers ou mobiliers à caractère touristique.

**PRIORITE 5 : LE LOGEMENT**

Le logement collectif social semble créer les mêmes effets négatifs que ceux constatés aujourd'hui en métropole. Comment comptez-vous résoudre ce problème ?

Le volet logement collectif social peut créer des effets négatifs à l’instar de ceux de métropole, oui, mais le problème foncier n’est peut-être pas le même. Le contrat de projet quinquennal 2008-2013 n’a pas connu l’effet escompté eu égard aux problèmes fonciers de la Polynésie française (non reconnaissance du « Tomite Fenua » dans le code civil français) ce qui a créé un frein considérable à la mise en place de projets collectifs (cf. projets collectifs immobiliers de l’OPH). Les fonds étaient présents mais les gouvernants locaux n’ont pas su dans un calendrier donné répondre aux exigences en matière de management de projet, mais aussi de constitution de dossier de projets immobiliers, comme ceux que les communes doivent présenter aux services du Haut-Commissariat pour validation et octroi des crédits. Tout ceci n’a pu que mettre en doute les objectifs à atteindre et les indicateurs de résultats correspondants quant aux crédits octroyés et autorisés pour la mise en place de ce contrat de projet quinquennal qui n’a pu que se trouver rallongé en matière de durée ou que des crédits s’en sont trouvés déplacés pour d’autres voltes de financement déjà prêts et plus viables (abris de survie aux Tuamotu). Pour les jeunes ménages, l’accession au premier logement, ou les étudiants, l’accès au logement étudiant sont deux points bien distincts. Pour les jeunes ménages, il faut poursuivre en partenariat avec des organismes financiers locaux ou métropolitains (AFD, Caisse d’Epargne…) et maintenir les dispositifs financiers en matière d’acquisition d’un premier logement tant au niveau du taux de remboursement que de la durée. Prévoir des abattements en matière fiscale pour la construction dans ne durée de 5 ans de son premier logement….Pour les étudiants il faut revendiquer le droit d’obtenir les crédits qui ont été accordés pour l’outremer en matière d’accès aux logements étudiants, ce en se souciant tout d’abord de respecter les conditions d’utilisation et d’exécution de ces mêmes crédits, dans un temps donné et selon une méthodologie bien précise, car il faut savoir qu’un contrôle sera immédiatement opéré pour confirmer sa bonne utilisation. A partir du moment où tout est suivi à la lettre, que les instructions relatives à la bonne exécution de ces mêmes crédits ont été respectées, il n y a aucune raison que tout se passe mal, bien au contraire, une relation de confiance s’établira entre l’Etat et la collectivité pour les projets suivants.

**Merci d’adresser vos réponses écrites à l’adresse contact@jcitahiti.com**

**avant le 14 avril 2013 !**

***Vous pouvez aussi nous contacter au 702.703 ou 796.251***